

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

*Direction générale de l'aménagement,  
du logement et de la nature*

**Arrêté du 29 avril 2009 portant nomination au conseil d'administration  
de l'établissement public du parc national de la Vanoise**

NOR : DEVN0903620A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,

Vu le code de l'environnement, notamment son article R. 331-26 ;

Vu le décret n° 2009-447 du 21 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national de la Vanoise aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006, notamment ses articles 24 et 28,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'établissement public du parc national de la Vanoise à compter de la date de la signature du présent arrêté :

**1. Au titre des sept représentants de l'Etat**

a) Sur proposition des ministres concernés :

Le sous-préfet d'Albertville, représentant du ministre de l'intérieur ;

Le commandant de la région terre sud-est, représentant du ministre de la défense ;

Le commissaire à l'aménagement et au développement économique des Alpes, représentant du ministre chargé de l'aménagement du territoire ;

L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de Savoie, représentant du ministre chargé de l'éducation nationale.

b) Le directeur régional chargé de la protection de la nature de Rhône-Alpes.

c) Le directeur régional de la jeunesse et des sports de Rhône-Alpes.

d) Sur proposition du préfet de la Savoie :

Le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture de la Savoie.

**2. Au titre des dix-huit représentants des collectivités territoriales**

a) Le maire de la commune de Pralognan-la-Vanoise (Savoie) et le maire de la commune de Termignon (Savoie).

b) Sur proposition conjointe des maires des communes du département de la Savoie dont le territoire est compris pour tout ou partie dans le cœur du parc ou ayant vocation à être compris dans l'aire d'adhésion :

M. Marc Bauer, maire de Val-d'Isère, titulaire ; M. Gérard Mattis, maire adjoint de Val-d'Isère, suppléant ;

M. Jean-René Benoît, maire de Planay, titulaire ; M. Guy Gelle, conseiller municipal de Planay, suppléant ;

M. Gérard Collin, maire de Peisey-Nancroix, titulaire ; M. Gustave Crousaz, conseiller municipal des Allues, suppléant ;

M. René Ruffier-Lanche, maire de Champagny-en-Vanoise, titulaire ; Mme Florence Marmonier, conseillère municipale de Champagny-en-Vanoise, suppléante ;

M. Damien Perry, maire de Bourg-Saint-Maurice, titulaire ; M. Frédéric Buthod, maire adjoint de Bourg-Saint-Maurice, suppléant ;

M. Christian Chiale, maire de Saint-André, titulaire ; M. Guy Ginet, maire adjoint de Bonneval-sur-Arc, suppléant ;

Mme Josette Filliol, maire de Lanslevillard, titulaire ; M. Daniel Personnaz, maire de Bessans, suppléant ;

M. Jean-Pierre Jorcin, maire de Lanslebourg, titulaire ; M. Apollon Mestrallet, maire de Sollières-Sardières, suppléant ;

M. Gilles Margueron, maire de Villarodin-Bourget, titulaire ; M. Alain Merilou, conseiller municipal de Avrieux, suppléant ;

M. Alain Marnezy, maire d'Aussois, titulaire ; M. Jean-Claude Raffin, maire de Modane, suppléant.

c) Sur proposition conjointe des présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du département de la Savoie ayant pour membres des communes dont le territoire est compris pour tout ou partie dans le cœur du parc ou ayant vocation à être compris dans l'aire d'adhésion :

M. Daniel Jorcin, président de la communauté de communes Haute-Maurienne - Vanoise, titulaire ; M. Yvon Claraz, vice-président de la communauté de communes Haute-Maurienne - Vanoise, suppléant ;

M. Gaston Pascal-Mousselard, vice-président de la communauté de communes « La maison de l'intercommunalité de Haute-Tarentaise », titulaire ; M. Daniel Miedan-Peisey, vice-président de la communauté de communes du canton d'Aime, suppléant.

d) Le président du conseil régional de la région Rhône-Alpes.

e) Le président du conseil général de la Savoie.

f) Sur proposition du conseil général de la Savoie :

Mme Rozenn Hars, titulaire ; M. Xavier Lett, suppléant ;

M. Michel Bouvard, titulaire ; Mme Jacqueline Poletti, suppléante.

### 3. Au titre des seize personnalités

a) Le président du conseil scientifique de l'établissement public du parc national.

b) Sur proposition du préfet de la Savoie :

M. Albert Tourt, personnalité compétente en matière d'agriculture ;

M. Christophe Roulier, personnalité compétente en matière de sports de nature ;

M. Lucien Delapierre, personnalité compétente en matière d'activités professionnelles de sport et de loisir exercées dans le parc national ;

M. Marc Le Men, représentant d'associations de protection de l'environnement ;

M. Bernard Vion, représentant des propriétaires fonciers dans le cœur du parc national ;

M. Claude Duc-Goninaz, représentant des chasseurs ;

M. Jean-Yves Vallat, représentant des pêcheurs ;

M. Georges Personnaz, habitant du parc ;

c) Personnalités à compétence nationale :

M. Michel Echaubard, sur proposition du Conseil national de la protection de la nature ;

M. Hubert Tournier, sur proposition du Conseil national de la protection de la nature ;

M. Guy Chaumereuil ;

M. Noël Lebel ;

Mme Christine Bernard, représentante d'une association de protection de la nature ;

M. Jean-Pierre Courtin, représentant d'une association de protection de la nature ;

Le directeur d'agence de la Savoie de l'Office national des forêts, sur proposition de l'Office national des forêts.

### 4. Au titre du représentant du personnel

M. Christian Balais, titulaire ; M. Franck Parchoux, suppléant.

#### Article 2

La directrice de l'eau et de la biodiversité est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 29 avril 2009.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :  
*La directrice de l'eau et de la biodiversité,*

O. GAUTHIER